Vol sur mon lieu de travail

Par **keed1818**, le **27/10/2004** à **23:59**

Bonjour,

Je viens de me faire voler mon telephone portable sur mon lieu de travail.
J'aimerai savoir quel peut etre le niveau de responsabilité de l'entreprise sachant que l'on ne m'a pas indiqué de casier ou vestiaire pour ranger mes affaires.

Merci pour vos réponses

Par **Ahmed**, le **28/10/2004** à **00:35**

Bonsoir !

Le vol est une infraction pénale : pour l'imputer à un individu, il faut que celui-ci réunisse en sa personne les éléments constitutifs de l'infraction : élément moral, matériel.
Il en est de même pour la complicité.

Par **keed1818**, le **28/10/2004** à **09:39**

quand je parle de responsabilité, c'est surtout en terme de dedomagement.

J'ai rangé mes effets personnels à l'endroit que l'on m'a indiqué, et cet endroit n'etait fermé à clef.

La direction n'est pas obligée de me fournir un casier personnel et verouillable ???

Si c'est le cas, n'ayant pas eut de casier, puis-je demander à la direction le remboursement de mon telephone ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés